



## Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

---

### Préavis No. 01/2026 au Conseil communal

### *Projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz : phases SIA 32 à 41*

### Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 30 mars 2026 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	M. Axel Boggio, Président
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Catherine Schiesser M. Damien Cuche M. Philippe Michelet
Chef des Infrastructures :	M. Andrea Da Campo
Commission technique :	Mme Johanne Raemy M. Eric Ruchet M. Fabio Gaggetta
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Amélie Ramoni-Perret M. Olivier Guignard M. Daniele Annese
Excusée :	Mme Sakine Uçurum Pion

### Préambule

Après une brève introduction par Madame Nathalie Greiner, Monsieur Andrea Da Campo, Chef du service des infrastructures nous a commenté une présentation PowerPoint révélant l'historique et détaillant tous les aspects techniques du projet. Cette présentation nous a également été remise en format papier.

## Analyse

Comme mentionné dans le préavis, le projet de passerelle de Rochettaz s'inscrit dans le cadre plus général du réseau cyclable secondaire d'agglomération planifié sur l'axe Pully-Nord – La Conversion en parallèle de la voie de chemin de fer, et identifié déjà depuis 2007.

Actuellement, ce réseau cyclable est incomplet puisqu'il n'existe pas de liaison directe entre le Chemin de Leisis à Pully et la Route du Landar à Lutry pour d'évidentes raisons de topographie. Toutefois, ce problème pourrait être résolu par la construction d'une passerelle fixée au viaduc.

Le présent préavis vise donc à financer les études destinées à compléter celles déjà effectuées en 2022 et 2024 sous l'égide du Schéma Directeur de l'Est Lausannois, ci-après «SDEL».

Les quatre communes parties au SDEL participeront au financement sur la base de leur nombre d'habitants au 31 décembre 2025, à savoir pour notre commune à hauteur de 10,93 %.

À ce jour, le coût total du projet est estimé à CHF 10 mios  $\pm$  30 %, ce qui, en cas de fourchette haute, ne dépasserait tout de même pas les coûts de CHF 13 mios estimés dans la fiche du Projet d'agglomération Lausanne-Morges («PALM») relative à ces travaux.

Le présent préavis demande d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.- TTC destiné à financer les études d'ouvrage pour la création de cette passerelle.

## Avis de la Commission des finances

Si, comme le veut la règle, elle laisse à la commission ad hoc l'appréciation des aspects techniques du projet, la Commission des finances considère que ce dernier représente une belle opportunité de relier de manière douce deux communes de notre district séparées seulement par le vallon de la Paudèze.

En outre, la réfection du viaduc qui va être entreprise par les CFF en 2028 constitue une occasion unique de concrétiser ce projet à moindre coût grâce aux effets de synergie avec les travaux ferroviaires. Cela implique toutefois un suivi très serré du projet, raison pour laquelle un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage («BAMO») a été engagé.

Enfin, selon la Municipalité, et bien que cela ne soit pas garanti, ce projet de franchissement, de par son utilité allant au-delà des communes de l'Est, a de bonnes chances d'obtenir des subventions fédérales et cantonales, qui pourraient réduire le coût final à moins de 20 % du coût initial, ce qui représenterait pour notre commune un peu moins de CHF 200'000.- (hors frais d'études).

## Considérations finales

La réalisation de cette passerelle présente de nombreux avantages en matière de mobilité active et écologique, et permettra un renforcement potentiel des liens entre des quartiers séparés uniquement par un vallon escarpé.

Le projet devra bien entendu être mis à l'enquête dans les communes touchées par les travaux, et les crédits devront être votés par leurs conseils respectifs. La part de notre commune s'élevant à un peu plus de 10 % du coût total, la Commission des finances estime que la dépense constitue un investissement orienté vers le futur d'un coût raisonnable.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 01/2026** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL .....  
Président

Amélie RAMONI-PERRET .....

Sakine UÇURUM PION .....

Olivier GUIGNARD .....

Daniele ANNESE .....

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 24 avril 2026